



Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-huit avril à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en présence du public, sous la Présidence de Monsieur Pascal HIRAUX, Maire.

Etaient présents :

Pascal HIRAUX, Maire

Gérard DUBOIS, Isabelle GUERROUDJ, Christian GUILLEMINOT, Sébastien GERAL, adjoints

Alain SANCHIS, Ghislaine CHAMBE, Guy BONGIORNO, conseillers

Était absent représenté :

Pascal BRAUN par Pascal HIRAUX

Etaient absents excusés :

Mikael HOUREZ, Clémence MIQUEL-TRANCHÉ, Rémi PELLETIER, Philippe DELMOTTE, Jean-Pierre AUBRY

Isabelle GUERROUDJ est élue secrétaire de séance.

M. Le Maire ouvre la séance à 18h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

La séance continue par l'approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2025, procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION

1. Budget : Décision Modificative n°1

1. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération n°11_2025 du 03 avril 2025, a adopté le budget primitif 2025. Il s'équilibrait en fonctionnement à 877 275.39 € et en investissement à 932 676.54 €.

Par mail du 9 avril 2025, les services de la Trésorerie de Meaux ont demandé de prendre une décision modificative afin de supprimer les lignes relatives aux écritures de cession, saisies à tort.

En effet, les cessions au niveau du budget font seulement l'objet d'une inscription en recettes d'investissement au chapitre 024.

De ce fait, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante en fonctionnement :

- Compte 6751/042 : - 8 101.32 €
- Compte 6761/042 : - 898.68 €
- Compte 7751/77 : - 9 000.00 €

En recettes d'investissement :

- Compte 024/024 : + 9 000.00 €
- Compte 192/040 : - 8 898.68 €
- Compte 2111/040 : - 101.32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour effectuer cette décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Fait à Montgé-en-Goële et affiché le

La Secrétaire de séance,
Isabelle GUERROUDJ

